

Nos Valeurs Fondatrices



Les textes suivants institutionnalisent *les valeurs fondatrices du C.P.A.S.*

Ceux-ci doivent être ET rester les guides permanents des ACTIONS menées quotidiennement par le Centre au profit du citoyen d'Yvoir.

- L'article 23 de la Constitution Belge et l'article 1^{er} le Loi du 08 juillet 1976 Organique des CPAS, ceux-ci mentionnant notamment que « toute personne a droit à l'aide sociale » ... « Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine » .
- Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui régit notamment les droits et devoirs des fonctionnaires.
- Les déclarations de politique générale (Région Wallonne) et Communautaire (Communauté française) qui prônent une société durable, humaine et plus solidaire.
- La déclaration universelle des droits de l'homme qui mentionne notamment que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »

La succession de crises économiques et sociales ces dernières années, la répartition inéquitable des richesses, le besoin de justice sociale et l'aide aux personnes les plus fragiles, les plus démunies ou les plus faibles, justifient pleinement l'action que les pouvoirs publics se doivent de développer pour contribuer au bien-être de chacun.

Dans un contexte économique parfois difficile, un contexte où la précarisation rythme le quotidien de certaines familles de notre communauté, nous nous demandons d'être attentifs, conciliants et compréhensifs face aux situations que nous rencontrons au quotidien.

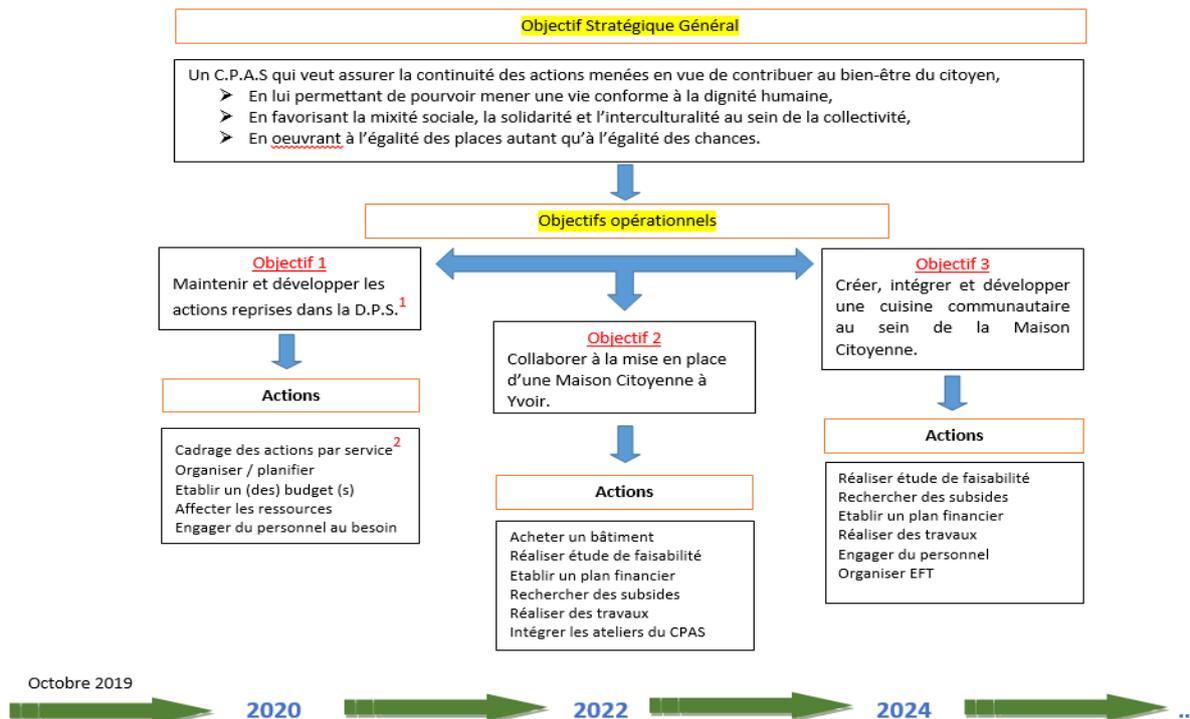
Chaque agent, qu'il soit du CPAS ou de l'Administration communale, ou tout autre travailleur du secteur public à Yvoir, accomplira ses fonctions dans le seul but de contribuer au bien-être du citoyen et pour les plus démunis, de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Chaque personne se présentant dans nos services sera accueillie, écoutée et orientée vers le service le plus adéquat pour lui venir en aide.

Nous mettons tout en œuvre afin que les usagers de nos institutions bénéficient d'un service de qualité ainsi que d'une gestion de leur dossier rapide, rigoureuse et équitable.

Aucun citoyen ne fera l'objet d'une exclusion et chacun sera respecté, quelles que soient son origine et ses convictions philosophiques et religieuses.





¹ Extrait D.P.S approuvée par le Conseil CPAS en date du 13.03.2019

DECLARATION

Durant la mandature 2018-2024, en plus de sa mission principale d'assurer aux personnes et aux familles de la commune d'YVOIR l'aide due par la collectivité,
Le C.P.A.S d'YVOIR S'ENGAGE à poursuivre les ACTIONS menées durant ces dernières années au profit des citoyens de la commune,
À savoir,

1. La réinsertion socio-professionnelle
2. Les ateliers d'insertion sociale en lien avec le PCS
3. Le logement y compris la lutte contre l'insalubrité
4. Le développement de services enfance et petite-enfance
5. Le vestiaire social : « Le Grenier aux Bonnes affaires »
6. La mobilité : « Le Taxi social », Mobilisud...
7. Le volontariat
8. L'interculturalité : projet I.L.I
9. L'énergie
10. L'aide alimentaire : distribution denrées non périssables
11. La médiation de dettes + G.A.P.S
12. Les aînés et la santé
13. L'accès à la culture
14. L'encadrement d'étudiants dans le cadre d' « Eté Solidaire »

Mais également miser sur le développement communautaire par,

1. La création d'une « cuisine collective » et d'un « mess social » => E.F.T
2. La collaboration à la mise en place d'une maison citoyenne avec le Plan de Cohésion Sociale